

l'exemple donné par la cité de Montréal ; maintenant quoique bien tard, Québec se présente à son tour. La chambre d'assemblée a voté £2000 pour être distribués en prix aux concurrents heureux, et aussi pour défrayer les dépenses nécessaires ; et Son Excellence le gouverneur-général a nommé des commissaires pour diriger l'exposition provinciale qui aura lieu dans la cité de Montréal en octobre prochain.

Le comité de l'exposition de Québec veillera à l'envoi à Montréal de tous les produits naturels ou manufacturés auxquels des prix auront été accordés. Les peintures à l'huile, les aquarelles, les desseins et les gravures ne seront pas admis à l'exhibition de Londres, excepté comme échantillons de matières et de procédés ; cependant, ils seront admis à l'exposition qui aura lieu en cette ville, et des prix seront accordés à nos artistes suivant le mérite de chacun.

On fera choix pour les envoyer à Londres, où la magnifique somme de £20,000 sera employée en prix, des meilleurs échantillons envoyés à l'exposition provinciale.

Le Comité de l'exposition de Québec croit qu'il est parfaitement inutile d'entrer dans des détails au sujet de cette exposition dont toutes les classes de la société comprennent l'importance. Le résultat de ces expositions produit dans les classes humbles l'amour de l'ordre, élève les classes aisées ; il encourage l'industrie et favorise les arts ; il produit entre tous les citoyens une communauté de sentiments ; il crée une unité de pensées, une unité de fins, suivant les éloquentes paroles du prince Albert, non pour niveler les caractères distincts des diverses nations du globe, mais une unité qui est le résultat et le produit de toutes les qualités différentes et opposées des peuples.

Le comité a la confiance que les citoyens de la cité et du district de Québec montreront, pour obtenir un but aussi désirable, cette libéralité qui par le passé les a toujours si honorablement distingués.

Louis MASSIE,
Président.

J. CRÉNAZIE.

C. ROGER,

Secrétaires.

N. B.—Il sera prochainement publié une liste des articles qui pourront être admis à l'exposition de ce district.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE. — Le comité, jusqu'à nouvel ordre, s'assemblera en la salle des séances du conseil de ville, le lundi et le mercredi de chaque semaine, à 7 heures P. M.

Guerison des Chiqueurs, Fumeurs et des Ivrognes.—Nous voyons dans le *Globe* de Toronto qu'un Docteur Peck, professeur de *Psychologie Electrique* annonce qu'au moyen de cette science qui est, croyons nous, la même chose que la Biologie, il guérira infailliblement, les macheurs de Tabac, les fumeurs, les ivrognes, la dyspepsie, l'Asthme, la goutte, le rhumatisme, la paralysie, la névralgie &c. &c.

Bureau du Secrétaire

Toronto, 17 août 1850.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général faire les nominations suivantes, savoir :

Charles Drolet, Ecr., pour être Régistrateur de

la Cour de Vice Amiral, au lieu et place de Joseph P. Bradley, Ecr., décédé.

Joseph Edouard Turcotte, Ecr., pour être un des Commissaires de la Maison de Correction aux Trois-Rivières, au lieu et place de James Dickson, Ecr., résigné.

Il a en outre plu à Son Excellence nommer les Messieurs sous-mentionnés, pour être Juges de Paix dans et pour le district de Montréal, savoir :

Louis Marceau, de Napierville ;

Henry Earle Wilson, de Napierville ;

Charles Mentor Lebrun, de Ste. Martine ;

George Washington Baker, de Ste. Martine ;

Et Narcisse Brunette, de Ste. Martine.

Une proclamation datée du 15 courant déclare que les produits de l'agriculture, animaux, métaux, minéraux &c., &c. des colonies de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, seront admis en Canada libres de tout droit.

DECOUVERTE IMPORTANTE POUR LE COMMERCE ET LES ARTS.—Nous avons reçu, il y a quelques jours, de M. GEORGE DUBERGER, arpenteur employé comme explorateur et agent pour les terres de la couronne dans le comté du Saguenay, des échantillons de trois sortes de terres propres à la peinture, qu'il a découvertes, à la petite rivière Romaine, dans le nouveau township d'Iberville, sur la rive nord du fleuve à une douzaine de lieues au-dessous du Saguenay. Nous avons soumis ces terres à nos deux meilleurs artistes de Québec, MM. Légaré et Piamondon, qui, après les avoir essayées en notre présence, les ont déclarées égales sinon supérieures en qualité aux peintures de même espèce provenant des meilleures manufactures d'Europe. Elles sont analogues à celles connues dans le commerce sous le nom de terre de Cassel (noir ou brun très foncé) qui se vend environ 25s la livre, terre de la Chine (rouge vif, tirant sur le laque), qui vaut 12s-6d la livre, et ocre de ruth ou ocre romaine (beau jaune) dont le moindre prix est de 2s-6d. Ces deux dernières surtout sont d'un grand usage dans les peintures d'histoire et de portrait aussi bien que dans les peintures en bâtiments. Toutes les trois se trouvent en grande abondance dans la même localité, par couche superposées les une aux autres. Il s'y trouve aussi une terre verte et une blanche dont M. Duberger promet de nous envoyer des échantillons par une prochaine occasion.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous apprenons de bonne part que l'ordre a été envoyé à M. Duberger, qui a fait rapport de cette précieuse découverte à l'exécutif, d'aller prendre possession d'une certaine étendue de territoire au lieu désigné, comme réserve de la couronne.—*Canadien*.

LE REVD. PÈRE FLAVIANUS.—Ce religieux est arrivé en cette ville mardi et a dit hier, la messe dans la chapelle des Messieurs du Séminaire. Le but de son voyage est d'obtenir de la charité des catholiques des secours en faveur de l'église Maronite persécutée, dévastée par les Druses excités, suivant quelques journaux, par les intrigues des sociétés bibliques protestantes. Nous ne doutons pas que les catholiques de Québec ne viennent avec leur zèle et leur libéralité ordinaires en aide à leurs frères de l'Orient. Sa Grandeur, Mgr. l'Evêque de Sydimé a donné